

RÉVISIONS Éco-Droit

Module 4 – QCM

QCM sur le statut des travailleurs- Documents 1

Q1.1 Quelles caractéristiques différencient un travailleur non salarié d'un travailleur salarié ?

- A. Le travailleur non salarié travaille pour son propre compte
- B. Le travailleur non salarié n'est pas lié par un contrat de travail
- C. Le travailleur non salarié ne paie pas de cotisations sociales
- D. Le travailleur non salarié n'a pas de lien de subordination avec un employeur
- E. Le travailleur non salarié ne peut pas embaucher de personnel

Q1.2 Parmi ces professions, lesquelles sont des exemples de travailleurs non salariés ?

- A. Un artisan plombier indépendant
- B. Un avocat en profession libérale
- C. Un autoentrepreneur consultant en informatique
- D. Un cadre dans une entreprise de télécommunication
- E. Un commerçant propriétaire de sa boutique

Q1.3 Concernant l'importance et l'évolution du statut de non-salarié en France, quelles affirmations sont exactes ?

- A. La France compte 3,8 millions de travailleurs indépendants
- B. Le nombre de TNS a augmenté de 8,2% depuis 2019
- C. Les auto-entrepreneurs représentent 52% des travailleurs non salariés
- D. La majorité des indépendants sont des artisans
- E. 16,7% des indépendants cumulent leur activité avec un emploi dans le secteur privé

Q1.4 Quels sont les principaux avantages du statut de travailleur non salarié ?

- A. Autonomie dans la gestion de son activité
- B. Liberté dans le choix de la clientèle
- C. Liberté des horaires et de l'organisation du travail
- D. Absence de risque financier
- E. Absence de lien de subordination

Q1.5 Quelles sont les principales limites du statut de travailleur non salarié ?

- A. Une protection sociale moins avantageuse que celle des salariés
- B. Des revenus directement liés au volume d'activité
- C. 36% des TNS ont un revenu inférieur au SMIC
- D. Des droits à la retraite souvent moins avantageux
- E. L'impossibilité de travailler dans certains secteurs d'activité

Q1.6 Concernant la durée d'activité et les caractéristiques des TNS, quelles affirmations sont correctes ?

- A. Les autoentrepreneurs ont une durée d'activité moyenne de moins de 5 ans
- B. Les indépendants classiques ont une durée d'activité moyenne de 10 ans
- C. L'âge moyen des travailleurs indépendants est de 44 ans et 4 mois
- D. L'âge moyen des autoentrepreneurs est de 40 ans et 10 mois
- E. Les indépendants ne peuvent jamais avoir de salariés



QCM sur les plateformes numériques- Documents 2

Q2.1 Quelle est l'utilité des plateformes numériques pour un travailleur indépendant ?

- A. Elles jouent le rôle d'intermédiaire entre un client et un prestataire de service
- B. Elles permettent aux indépendants de développer leur activité grâce à la mise en relation
- C. Elles offrent un contrat de travail stable aux indépendants
- D. Elles facilitent l'accès à une clientèle plus large
- E. Elles assurent un revenu minimum garanti

Q2.2 Quels types de professionnels peuvent utiliser des plateformes numériques pour leur activité ?

- A. Des livreurs et chauffeurs VTC
- B. Des ingénieurs et consultants
- C. Des professionnels du droit comme les avocats
- D. Des artisans du BTP
- E. Des professionnels de la santé comme les médecins

Q2.3 Comment a évolué l'utilisation des plateformes numériques par les travailleurs indépendants ?

- A. Le nombre d'indépendants utilisant des plateformes a été multiplié par 3 en 6 ans
- B. En 2023-2024, environ 600 000 indépendants utilisent ces plateformes
- C. Le phénomène concerne exclusivement les livreurs et chauffeurs VTC
- D. En 2017, l'INSEE recensait 200 000 travailleurs de plateformes
- E. Le nombre d'utilisateurs a diminué suite aux nouvelles réglementations

Q2.4 Quelle problématique juridique est soulevée concernant les plateformes numériques ?

- A. La question d'un lien de subordination déguisé entre la plateforme et les travailleurs
- B. La requalification possible des contrats de prestation en contrats de travail
- C. La reconnaissance d'un statut de salarié pour certains travailleurs des plateformes
- D. L'absence totale de réglementation dans ce secteur d'activité
- E. L'adoption d'une directive européenne créant une présomption de salariat

Q2.5 Contrairement aux idées reçues, quelle est la réalité des travailleurs de plateformes ?

- A. Les livreurs et chauffeurs VTC ne représentent que 9% des travailleurs de plateformes
- B. Cette organisation du travail est répandue dans de nombreuses professions
- C. La majorité des utilisateurs sont des micro-entrepreneurs débutants
- D. On observe une montée en puissance chez les comptables et développeurs informatiques
- E. Ce phénomène concerne uniquement les jeunes travailleurs précaires

Q2.6 Quelles décisions ont été prises concernant le statut des travailleurs de plateformes ?

- A. Des juges nationaux ont requalifié certains contrats de prestation en contrats de travail
- B. L'Union européenne a adopté une directive relative à l'amélioration des conditions de travail
- C. Une présomption de salariat a été créée au bénéfice de certains travailleurs de plateformes
- D. Toutes les plateformes numériques sont désormais considérées comme des employeurs
- E. Le statut d'indépendant a été supprimé pour tous les travailleurs de plateformes



QCM sur le bulletin de salaire- Documents 3

Q3.1 Quel élément concernant l'emploi et le contrat de la salariée présenté dans le bulletin de salaire est correct ?

- A. L'emploi concerné est "Chargé de clientèle"
- B. La personne travaille à temps partiel
- C. La salariée est en CDI (Contrat à Durée Indéterminée)
- D. Elle travaille dans le secteur de l'immobilier
- E. Son matricule est le numéro 157

Q3.2 Quelle affirmation est exacte à propos du montant horaire mensuel de 151,67 heures ?

- A. C'est la moyenne horaire mensuelle pour un salarié travaillant 35 heures par semaine
- B. Ce calcul est effectué sur une période de 12 mois
- C. Ce nombre représente les heures effectivement travaillées ce mois-ci
- D. Ce montant inclut déjà les heures supplémentaires
- E. Ce chiffre est obtenu par le calcul $35 \text{ heures} \times 52 \text{ semaines} \div 12 \text{ mois}$

Q33. Quelle proposition est correcte concernant le salaire et les éléments de rémunération ?

- A. Le salaire de base de l'employée est de 1766,96 €
- B. La salariée a réalisé 10 heures supplémentaires ce mois-ci
- C. Le taux horaire normal est de 14,5625 €
- D. Le taux horaire normal est de 11,65 €
- E. Le taux des heures supplémentaires est majoré de 25%

Q3.4 Quelle affirmation est exacte à propos des cotisations sociales et de l'assurance chômage ?

- A. La contribution à l'assurance chômage est financée par les employeurs
- B. Les cotisations sociales sont uniquement à la charge du salarié
- C. Les cotisations sociales donnent droit à une protection en cas de maladie
- D. Les cotisations permettent de financer les droits à la retraite
- E. Les cotisations sociales protègent le salarié en cas de chômage

Q3.5 Quels avantages sociaux ou financiers sont présents dans ce bulletin de salaire ?

- A. Titres-restaurant
- B. Chèques vacances
- C. Prime d'ancienneté
- D. Participation aux bénéfices
- E. Remboursement d'abonnement aux transports en commun à 100%

Q3.6 Quelle proposition est exacte concernant le salaire net et les modalités de rupture du contrat ?

- A. Le salaire net à payer sur le compte bancaire de la salariée est de 1278,75 €
- B. La démission est une modalité de rupture à l'initiative du salarié
- C. Le licenciement pour motif personnel est une modalité de rupture
- D. La rupture conventionnelle est une modalité de rupture négociée
- E. Le licenciement économique est une possibilité de rupture du contrat



QCM sur le télétravail- Documents 4 et 5

Q4.1 Concernant l'essor du télétravail en France, quelles affirmations sont exactes ?

- A. En 2024, environ 33% des salariés télétravaillent au moins une fois par semaine
- B. En 2017, seulement 25% des salariés avaient recours au télétravail
- C. La pandémie de COVID-19 a accéléré l'adoption du télétravail
- D. Le télétravail concerne principalement les employés du secteur public
- E. Les cadres et professionnels des technologies de l'information représentent la majorité des télétravailleurs

Q4.2 Quels sont les avantages du télétravail pour les salariés ?

- A. Une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle
- B. Une plus grande autonomie dans la réalisation des tâches
- C. Une réduction des coûts liés aux trajets domicile-travail
- D. Une meilleure concentration et productivité
- E. Une diminution du temps de travail effectif

Q4.3 Comment les usages numériques facilitent-ils le télétravail ?

- A. 91% des télétravailleurs utilisent des plateformes de visioconférence
- B. Les télétravailleurs utilisent des outils de gestion de projet pour se coordonner efficacement
- C. Des solutions de stockage en ligne comme Google Drive facilitent le partage de documents
- D. Les outils numériques permettent la collaboration en temps réel
- E. L'utilisation des outils numériques remplace complètement le besoin de communication directe

Q4.4 Quels outils de visioconférence sont les plus utilisés par les télétravailleurs selon le document ?

- A. Microsoft Teams (35%)
- B. Zoom (26%)
- C. WhatsApp (7%)
- D. Google Meet (5%)
- E. Skype (15%)

Q4.5 Quelles mesures une entreprise doit-elle mettre en place pour optimiser les activités des télétravailleurs ?

- A. Assurer une formation de qualité aux outils numériques
- B. Maintenir le lien avec les télétravailleurs et permettre une assistance en ligne
- C. Développer des moments de cohésion, même virtuels
- D. Mettre en place un droit à la déconnexion
- E. S'assurer de mesurer la charge de travail et respecter les horaires de travail

Q4.6 Quels sont les défis et problèmes potentiels du télétravail identifiés dans les documents ?

- A. L'absence d'évaluation claire du temps de travail pour 55% des télétravailleurs
- B. Seulement 24% des télétravailleurs disposent d'une pièce dédiée à leur activité
- C. Le manque de soutien pour le droit à la déconnexion concerne 36% des travailleurs
- D. 31% des télétravailleurs continuent de travailler même en cas de maladie
- E. Une diminution systématique de la productivité par rapport au travail en présentiel



QCM sur la formation continue- Document 6

Q6.1 Comment peut-on définir la formation continue selon le document ?

- A. Un processus d'apprentissage qui permet à un individu de se former après son entrée dans la vie active
- B. Une démarche qui concerne aussi bien les personnes en emploi que celles en recherche d'emploi
- C. Une formation uniquement dispensée en présentiel par des organismes spécialisés
- D. Un moyen d'acquisition et de développement des compétences tout au long de la carrière
- E. Un dispositif réservé aux salariés des grandes entreprises

Q6.2 Quels sont les dispositifs permettant aux salariés de se former mentionnés dans le document ?

- A. Le Compte Personnel de Formation (CPF)
- B. Le Plan de Développement des Compétences (PDC)
- C. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- D. Le Congé Individuel de Formation (CIF)
- E. Le Programme National de Formation Professionnelle (PNFP)

Q6.3 Quels avantages la formation continue apporte-t-elle aux entreprises ?

- A. Développer la confiance et la motivation des équipes
- B. Améliorer la productivité
- C. Augmenter le chiffre d'affaires
- D. Limiter le turnover et retenir les talents en interne
- E. Adapter les postes aux évolutions du métier

Q6.4 Selon le document, quels autres avantages la formation continue peut-elle apporter aux entreprises ?

- A. Développer le sentiment d'accomplissement des collaborateurs
- B. Réduire les charges sociales de l'entreprise
- C. Disposer d'équipes formées pour être compétitif
- D. Développer l'innovation et la créativité
- E. Renforcer la compétitivité de l'entreprise

Q6.5 Quelles sont les principales motivations des salariés à se former ?

- A. Être plus épanouis, motivés et impliqués dans leur travail
- B. Donner du sens à leur métier
- C. Envisager un nouveau poste ou une reconversion professionnelle
- D. Obtenir automatiquement une augmentation de salaire
- E. Retrouver confiance en eux

Q6.6 Quels autres bénéfices la formation continue apporte-t-elle aux salariés selon le document ?

- A. Améliorer leur profil en cas de changement d'entreprise
- B. Se maintenir à un haut niveau de compétences face aux évolutions du marché
- C. Être plus attractifs sur le marché de l'emploi
- D. Se rassurer face à la crise économique
- E. Réduire leur temps de travail hebdomadaire

